

Commission du personnel

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Lieu :	Salle des Commissions, Attalens
Présent.e.s :	SH Mme Stéphanie Heinin, membre
	IG Mme Isabelle Gabriel, secrétaire
	LP Mme Letizia Pizzuro, membre
	MS M. Marc Sonney, président
	RL M. Kevin Burnier, remplace M. Romain Lyon, vice-président
Excusé.e.s :	NV Mme Naïke Villard, membre
Rédaction :	Isabelle Gabriel

Ordre du jour

1. **Approbation du PV du 4 juillet 2023**
2. **Informations de l'administrateur communal – S. Praz.**
3. **Propositions de l'administrateur communal – S. Praz**
4. **Divers et tour de table**
5. **Date et lieu de la prochaine séance**

1. Accueil

MS souhaite la bienvenue à tout le monde. Il transmet la parole à S. Praz.

Le PV de notre séance est approuvé.

2. Informations de l'administrateur communal – S. Praz.

M. Serge Praz remercie pour l'invitation. Il présente des documents concernant le nouvel organigramme, le nouvel descriptif de poste.

D'un point de vue formel, ces documents sont présentés à la Compers. Afin que les représentants puissent, le cas échéant, informer leurs collègues en cas de question

Organigramme

Le Conseil communal n'était pas pleinement satisfait de l'ancien. Il n'était donc pas forcément utilisé, ni diffusé.

Le but du nouvel organigramme est d'avoir une vue d'ensemble et permettre une utilisation interne et mais aussi externe (de manière anonymisée). Il permet de définir les échelons hiérarchiques et les rôles politiques du Conseil communal. En bref, avoir une vision claire du fonctionnement de la commune d'Attalens.

Descriptifs de poste

Deux documents, un qui décrit le poste en tant que tel, un second décrivant les compétences.

Les nouveaux documents seront simplifiés et adaptés aux attentes des différents services. Le but est d'avoir des documents simples, lisibles et efficaces. Les deux documents ont été validés par le Conseil communal.

L'apprentie, Clara Zufferey, va dans le cadre de son passage au service des RH, participer à la mise à jour des divers descriptifs de poste des employés.

L'actuel a trop d'informations/textes et allait trop dans les détails. Il devenait vite caduc, en fonction de l'évolution des postes.

Procédure en cas de cyberattaque

C'est lié à la loi fédérale de la protection des données. Le Grand Conseil a validé une législation cantonale avec une mise en application pour début 2024.

Le but est d'assurer la continuité des affaires communales en permettant à l'employé de prendre les bonnes mesures en cas de problème liés à la sécurité des données.

Il est important que l'employé ne panique pas et qu'il ne craint pas d'aviser le responsable s'il arrive qq chose.

Avec la nouvelle loi sur les données, les cas de cyberattaque doivent être annoncés à la responsable de la protection des données.

Pompier volontaire

Le 118, organisme national, encourage par une charte, les entreprises à libérer ses employés en cas d'intervention.

La Comad a préavisé positivement que les employés qui sont ou souhaitent devenir pompiers volontaires, de pouvoir partir en intervention immédiate, si une intervention le nécessite.

Ce point doit encore être validé par le Conseil communal.

3. Propositions de l'administrateur communal – S. Praz

S. Praz propose à la ComPers d'organiser l'apéritif du personnel.

La réflexion était d'offrir une opportunité pour la commission d'interagir avec le personnel, de se présenter. Mme Bettina Perroud, se tient à disposition pour accompagner la ComPers. – réponse d'ici au printemps.

4. Divers et tour de table

Mme Naïke Villard a avisé qu'elle ne continuait pas au sein de la ComPers.

Qui se charge du remplacement ? M. Serge Praz propose à la ComPers de prendre contact avec la directrice de la crèche.

S. Praz remercie la ComPers pour son accueil et quitte la séance à 14h15.

5. Date et lieu de la prochaine séance

Le mardi 23 avril 2023 à 13h30 dans la salle des commissions

Fin de séance à 14h40

COMMISSION DU PERSONNEL

Marc Sonney
Président

Isabelle Gabriel
Secrétaire